



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2015

L'an deux mille quinze, le quinze avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe de TARRAGON, son maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs de TARRAGON, BEFRE, BERTOONA, BUCH, CAPMARTIN, CARBOUÉ, DUPEYRE, GAUTHIER, LAGAE, PELLAUSY, PEZET, RAMBAUD, TOUCHARD et TAPILIN

Était absent: Mlle FASAN

Pouvoir : Mlle FASAN donne son pouvoir à M. DUPEYRE

M. RAMBAUD a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Date convocation : 09/04/2015

Date d'affichage : 09/04/2015

Article 1 – Vote du budget primitif communal

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable du budget communal,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2015 du budget communal présenté par monsieur le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que décrit dans les documents annexés au présent compte-rendu.

Après vote de l'ensemble du conseil municipal, la totalité des chapitres des différentes sections du budget communal sont adoptés à l'unanimité sauf le chapitre 50 – Acquisition de matériel de la section dépense en investissement (v. annexe 3) qui a eu 13 voix pour et une abstention.

Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement dit également d'exploitation (voir les annexes 1 et 2),

Au niveau des chapitres pour la section d'investissement et avec des opérations d'équipement s'il y en a (voir les annexes 3 et 4).

Le budget communal pour l'exercice 2015, est équilibré en recettes et dépenses aux montants représentés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opération réelles	635 899.72 €	635 899.72 €	196 200.79 €	271 160.79€
Opérations d'ordres				
Reports			74 960.00 €	
Total	635 899.72 €	635 899.72 €	271 160.79 €	271 160.99 €

Article 2 - Vote du budget primitif assainissement

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2015 du budget assainissement présenté par monsieur le Maire, soumis au vote par nature,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que décrit dans les documents annexés au présent compte-rendu.

Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement dit également d'exploitation (voir l'annexe 5),

Au niveau des chapitres pour la section d'investissement et avec des opérations d'équipement s'il y en a (voir l'annexe 6).

Le budget assainissement pour l'exercice 2015, est équilibré en recettes et dépenses aux montants représentés dans le tableau ci-dessous :

	Exploitation		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opération réelles	47 310.69 €	47 310.69 €	112 921.24 €	112 921.24 €
Opérations d'ordres				
Reports				
Total	47 310.69 €	47 310.69 €	112 921.24 €	112 921.24 €

Article 3 - Modification des statuts de la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne

Afin d'assurer une continuité dans le service offert aux familles, dans le cadre des accueils de loisirs des mercredis après-midi, il convient de transférer la compétence gestion du périscolaire du mercredi après-midi à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne. Ainsi, les communes restent libres de leur gestion du périscolaire avant, entre et après l'école et n'auront pas la

charge de la gestion des activités périscolaire du mercredi après-midi à la rentrée scolaire de septembre 2015.

De plus, la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) a été transférée de droit par la loi, dans le bloc obligatoire « aménagement de l'espace » des communautés de communes.

Afin de pouvoir prendre en compte ces changements, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne, Monsieur le Maire donne lecture des articles qui sont proposés d'être ajoutés aux statuts :

- **Compétence facultative : Gestion et organisation des activités du périscolaire du mercredi après-midi.**
- **Compétence obligatoire : Étude et mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)**

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

* **APPROUVE** la décision de transférer la compétence : « Gestion et organisation du périscolaire du mercredi après-midi »

* **APPROUVE** les décisions d'ajouter aux compétences de Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne :

- Compétence facultative : Gestion et organisation des activités du périscolaire du mercredi après-midi.
- Compétence obligatoire : Étude et mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

* **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

Article 4 - Carte de la voirie communale

Monsieur le maire informe que des entreprises ont été consultés, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le 13 mars 2015 ; les entreprises Flores TP, Saccon, Malet et Meric ont été consultés pour répondre à nos besoins concernant l'entretien de la voirie communale pour l'année 2015.

Il leur a été également demandé d'envoyer leur offre de prix avant le 31 mars à midi, ce qui a été respecté par toutes les entreprises.

Les offres de prix sont les suivantes :

- Flores TP : 69 560.40 HT soit 83 580.48 € TTC
- S.O.T.P Saccon : 66 321.90 HT soit 79 586.28 € TTC
- MERIC : 63 755.11 €HT soit 76 506.13 €TTC
- Malet : 78 491.84 HT soit 94 190.21 € TTC

Après étude des devis des quatre entreprises, monsieur le maire propose de choisir l'entreprise MERIC.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise
- Autorise monsieur le maire ou l'adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme.

Article 5 – Toiture de la chapelle Saint Fort

Monsieur le Maire explique que la toiture de la chapelle Saint Fort est abîmée et qu'il est nécessaire de mener des travaux de toit afin de protéger la chapelle de l'humidité et de tout autre délabrement.

Il expose au conseil municipal que la procédure de passation de ce marché de travaux sera une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) avec mise en place des mesures de publicité habituelles : affichage d'un avis d'informations à la Mairie et consultation écrite de plusieurs entreprises.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une aide du Département, de lancer la procédure et de l'autoriser à signer le devis avec le titulaire qui sera retenu par lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le programme de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Fort
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental avec autorisation de préfinancement des travaux afin de les réaliser à la bonne saison.
- D'autoriser à engager la procédure adaptée de passation du marché public
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer de devis à intervenir.

Article 6 – Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2015/2016

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération indiquant le souhait du conseil municipal de renouveler la prise en charge des frais de transport scolaire des enfants sur la commune pour l'année scolaire 2015/16 à venir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette prise en charge pour l'année scolaire prochaine.

Éloïse : il faudrait reprendre cet article car je n'avais pas la délibération exacte au moment du conseil

Article 7 – Points divers

- Monsieur le maire présente à l'assemblée les dotations prévues aux différentes associations de la commune. L'ensemble des dotations de 2014 est reconduite pour l'année 2015 sauf pour

l'Association des Parents des Élèves de l'École de Savenès qui a décidé de se mettre en sommeil pour l'année scolaire en cours (2014/15).

Après discussion et vote du conseil municipal (à 12 voix pour et 2 voix contre), il a été décidé de donner la subvention de cette association directement à l'école afin que les enfants puissent en bénéficier dès cette année. Cette décision fait suite au courrier du 16 décembre 2014 de cette association. Un courrier rédigé par monsieur le Maire leur sera adressé afin de leur signifier cette décision. La directrice de l'école sera également informée de cette dotation complémentaire qui devra être utilisée uniquement à des fins d'activité extra-scolaire (sortie en groupe, paiement de transport, etc.).

Monsieur le Maire propose également cette année de suspendre le paiement des consommations EDF des associations de la commune qui avait été instauré il y a quelques années maintenant afin de sensibiliser ces dernières sur le coût de ces consommations. Après discussion et sur proposition de M. TOUCHARD, il est finalement décidé de maintenir ces facturations de consommation d'électricité. En effet, compte tenu des faibles coûts engendrés et du risque des surconsommations déjà constatées par le passé, il apparaît plus prudent de maintenant ce principe de fonctionnement.

- Commission Communication : Mme BERTOIGNA a contacté la MJC de Verdun sur Garonne pour savoir s'ils avaient un projet d'utilisation de notre salle des fêtes pour la rentrée de septembre 2015. A priori, cela ne semble pas être le cas. Cette démarche fait suite aux sollicitations de l'association des « Ours de Grisolles » qui souhaite quant à elle pouvoir utiliser notre salle. Mme BERTOIGNA a eu M. FERRARA (représentant de cette association) et pour que cette association puisse bénéficier de la salle des fêtes, il faut remplir trois prérequis :
 - pouvoir utiliser soit un créneau du mardi ou du jeudi soir (de 17 à 20h) => réponse des Ours de Grisolles : a priori il serait intéressé par un créneau de 17h30 à 18h30 le jeudi soir => ok
 - la mairie propose de stocker les tapis en haut de la scène => réponse des Ours de Grisolles : il y aurait 2 m² de tapis à stocker, cela devrait tenir => ok
 - le montage et le démontage des tapis doit être réalisé par l'association => réponse des Ours de Grisolles : il préférerait que cela soit fait par le personnel de mairie => pas ok

Mme BERTOIGNA doit faire une réponse écrite (par mail ou courrier) afin de signifier nos conditions à l'association. Si elle ne les accepte pas, l'utilisation de la salle des fêtes ne pourra pas avoir lieu.

- Commémoration du 8 mai 2015 : monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite ou non mettre en place une cérémonie de commémoration pour l'armistice du 8 mai prochain. Après discussion, il est proposé de porter lecture le jour du 8 mai devant le Monument aux Morts pour la France de la lettre du préfet. Une collation pourra être organisée sur place, à voir d'ici là.

- Monsieur le maire indique qu'il a été sollicité par des parents de commune voisine afin de pouvoir inscrire leur enfant (de 2 an et demi) à notre école. Après discussion, il est renouvelé le fait que les enfants extérieurs à la commune ne pourront pas intégrer l'école de Savenès compte tenu des effectifs déjà bien remplis par les enfants de la commune.
- Commission Travaux : état d'avancement des travaux de la salle des fêtes
Les travaux avancent bien et les artisans ont commencés à installer les nouvelles plaques chauffantes au niveau du plafond. Du placo-platre a commencé également a être posé le long des murs intérieurs de la salle.

La séance du conseil municipal est levée à 23h.

ANNEXE 1 - BUDGET COMMUNAL 2015
Préparation budget primitif
Détail par chapitre

		Exercice Précédent			Exercice Courant			
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	Notes/Observations
FONCTIONNEMENT DEPENSES								
002	Déficit antérieur reporté (fonc)							
011	Charges à caractère général	181 300.00	179 146.00	138 378.53		188 868.13	188 868.13	
012	Charges de personnel	232 360.00	234 560.00	227 118.24		237 380.00	237 380.00	
014	Atténuations de produits	27 500.00	27 562.00	27 562.00		27 652.00	27 652.00	
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000.00	9 938.00			47 692.47	47 692.47	
023	Virement à la sect° d'investis.	130 250.00	130 250.00			52 000.00	52 000.00	
042	Opérations d'ordre entre section							
65	Autres charges gestion courante	70 500.00	70 500.00	57 044.63		67 891.29	67 891.29	
66	Charges financières	14 600.00	14 600.00	14 588.87		13 865.83	13 865.83	
67	Charges exceptionnelles	550.00	550.00			550.00	550.00	
68	Dotations aux provisions							
Total	DEPENSES	667 060.00	667 106.00	464 692.27		635 899.72	635 899.72	

ANNEXE 2 - BUDGET COMMUNAL 2015
Préparation budget primitif
Détail par chapitre

		Exercice Précédent			Exercice Courant			
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	Notes/Observations
FONCTIONNEMENT RECETTES								
002	Excédent antérieur reporté Fonc	179 973.28	179 973.28			115 266.40	115 266.40	
013	Atténuations de charges	2 100.00	2 100.00	5 422.35		2 050.00	2 050.00	
042	Opérations d'ordre entre section							
70	Produits des services	38 800.00	38 800.00	42 761.97		42 600.00	42 600.00	
73	Impôts et taxes	186 826.00	186 826.00	193 782.00		197 705.00	197 705.00	
74	Dotations et participations	234 207.00	234 253.00	250 694.51		252 362.00	252 362.00	
75	Autres produits gestion courante	21 550.00	21 550.00	22 322.90		22 504.32	22 504.32	
76	Produits financiers	5.00	5.00			5.00	5.00	
77	Produits exceptionnels	998.72	998.72	2 744.96		1 000.00	1 000.00	
78	Reprise sur amort et provisions	2 600.00	2 600.00	3 140.49		2 407.00	2 407.00	
Total	RECETTES	667 060.00	667 106.00	520 869.18		635 899.72	635 899.72	

ANNEXE 3 - BUDGET COMMUNAL 2015

Préparation budget primitif

Détail par opération

		Exercice Précédent			Exercice Courant		Notes/Observations
	Budget Primitif	Budget Total	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	
INVESTISSEMENT	DEPENSES						
	Non affecté	53 900.00	53 750.00	17 733.97	5 000.00	84 099.79	89 099.79
100	SALLE DES FETES	55 000.00	38 000.00	5 419.36	34 580.00	34 420.00	69 000.00
102	CAFE EPICERIE	5 000.00	5 000.00				
116	DISSIMULATION DES RESEAUX	18 700.00	24 300.00	24 213.81			
118	SIGNALISATION DU VILLAGE	7 000.00	7 000.00	3 327.63	3 672.00		3 672.00
22	ASSAINISSEMENT DES	12 400.00	12 400.00	12 328.32	15 000.00		15 000.00
34	VOIRIE RURALE	29 900.00	29 900.00	29 898.70	15 000.00		15 000.00
42	EGLISE	6 008.00	6 158.00	6 104.16	10 000.00		10 000.00
50	ACQUISITION MATERIELS	16 300.00	16 300.00	1 693.66	2 600.00		2 600.00
59	VOIRIE COMMUNALE	32 000.00	32 000.00	32 000.00	32 000.00		32 000.00
71	AMENAGEMENT COURS	5 000.00	22 000.00	20 931.52	3 081.00		3 081.00
82	CANTINE SCOLAIRE	60 100.00	60 100.00	37 010.61	3 000.00		3 000.00
97	TRAVAUX CIMETIERE	44 500.00	38 900.00	10 191.49	28 708.00		28 708.00
Total	DEPENSES	345 808.00	345 808.00	200 853.23	196 200.79	271 160.79	

ANNEXE 4 - BUDGET COMMUNAL 2015
Préparation budget primitif
Détail par chapitre

		Exercice Précédent			Exercice Courant			
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	Notes/Observations
INVESTISSEMENT RECETTES								
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	27 837.63	27 837.63					
021	Virement de la section de fonct.	130 250.00	130 250.00			52 000.00	52 000.00	
040	Opérations d'ordre entre section							
10	Dotations Fonds divers Réserves	108 162.37	108 162.37	104 941.12		149 459.79	149 459.79	
13	Subventions d'investissement	79 058.00	79 058.00	21 560.69		69 701.00	69 701.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	500.00	500.00	590.00				
Total	RECETTES	345 808.00	345 808.00	127 091.81		271 160.79	271 160.79	

ANNEXE 5 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Préparation budget primitif

Détail par chapitre

Exercice Précédent

Exercice Courant

	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	Notes/Observations
EXPLOITATION DEPENSES							
011 Charges à caractère général	18 400.00	18 400.00	4 309.03		21 164.00	21 164.00	
012 Charg. pers. et frais assimilés							
022 Dépenses imprévues Fonct	1 000.00	1 000.00			3 470.00	3 470.00	
023 Virement à la sect° d'investis.							
042 Opérations d'ordre entre section	16 745.00	16 745.00	16 745.00		16 745.00	16 745.00	
65 Autres charges gestion courante	710.00	710.00	0.19		1 265.00	1 265.00	
66 Charges financières	4 814.54	4 814.54	3 884.06		2 820.00	2 820.00	
67 Charges exceptionnelles	389.46	389.46			1 846.69	1 846.69	
68 Dotations aux amortissements							
Total DEPENSES	42 059.00	42 059.00	24 938.28		47 310.69	47 310.60	
RECETTES							
002 Excédent antérieur reporté Fonc	9 824.78	9 824.78			16 951.69	16 951.69	
042 Opérations d'ordre entre section	5 274.00	5 274.00	5 274.00		5 274.00	5 274.00	
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	25 800.00	25 800.00	23 606.83		23 700.00	23 700.00	
74 Subventions d'exploitation	300.00	300.00			50.00	50.00	
75 Autres produits gestion courante	50.00	50.00			50.00	50.00	
77 Produits exceptionnels	100.22	100.22	20.52		20.00	20.00	
78 Reprise sur amort et provisions	710.00	710.00	2 707.92		1 265.00	1 265.00	
Total RECETTES	42 059.00	42 059.00	31 609.27		47 310.69	47 310.69	

ANNEXE 6 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Préparation budget primitif Détail par chapitre

Montants exprimés en Euros

Montants exprimés en Euros		Exercice Précédent			Exercice Courant			
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report	Propositions nouv. crédits	Total Budget Primitif	Notes/Observations
INVESTISSEMENT DEPENSES								
001	Solde d'exécution d'inv. reporté							
020	Dépenses imprévues Invest					8 450.00	8 450.00	
040	Opérations d'ordre entre section	5 274.00	5 274.00	5 274.00		5 274.00	5 274.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 520.00	4 724.00	4 723.48		4 945.00	4 945.00	
20	Immobilisations incorporelles					7 800.00	7 800.00	
21	Immobilisations corporelles							
23	Immobilisations en cours	96 920.00	96 715.72			86 452.24	86 452.24	
Total	DEPENSES	106 714.00	106 713.72	9 997.48		112 921.24	112 921.2	
RECETTES								
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	89 968.72	89 968.72			96 176.24	96 176.24	
021	Virement de la section de fonct.							
040	Opérations d'ordre entre section	16 745.28	16 745.00	16 745.00		16 745.00	16 745.00	
10	Dotations Fonds divers Réserves							
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées							
Total	RECETTES	106 714.00	106 713.72	16 745.00		112 921.24	112 921.24	